

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Moulin Reyraud sur la Dronne aux Eglisottes et Chalaures - Augmentation de puissance

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

HYDRO EGLISOTTES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Philippe HERBRECHT

RCS / SIRET

8 1 3 4 3 9 8 9 0 0 0 0 1 9

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
29. Installations destinées à la production d'énergie hydroélectrique	Augmentation de puissance de plus de 20% et puissance brute inférieure à 4.5 MW Projet soumis à autorisation au titre de la rubrique 3.1.1.0 de l'article R.214-1 du code de l'Environnement

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Suite aux précédents échanges avec la DDTM33, le moulin Reyraud dispose d'un droit d'eau fondé en titre. L'administration, dans son courrier du 22/09/16 reconnaît une puissance brute de 52 kW (3.5 m³/s sous 1.52 m de chute) pour la consistance du droit d'eau fondé en titre. Le moulin n'est plus en fonctionnement depuis plusieurs décennies (ancienne usine Baudou). Le projet vise à installer une unité de production d'énergie renouvelable sur la base des ouvrages existant actuellement. Pour cela le projet consiste à installer une unité de production hydroélectrique par vis hydrodynamiques en rive droite d'une puissance maximale brute de 390 kW (débit dérivé 20 m³/s soit 85% du module sous 2.00 m de chute existante), sans tronçon court-circuité (débit prélevé à l'amont du seuil et restitué en pied). Des ouvrages spécifiques seront dédiés au rétablissement de la continuité écologique sur l'axe Dronne qui constitue un enjeu particulier pour les poissons migrateurs amphihalins.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'optimiser le potentiel de production du site tout en respectant la qualité du milieu naturel de la vallée de la Dronne. Cet objectif vient faire écho à l'orientation D1 du SDAGE Adour Garonne 2016-2021, selon laquelle "le maintien et le développement de la production hydroélectrique doivent favoriser l'émergence des projets ayant le moins d'impacts sur les milieux aquatiques. Ainsi, dans le cadre de l'instruction des projets, sont préférés l'optimisation des aménagements hydroélectriques existants ou l'équipement d'ouvrages existants".

Par ailleurs, le projet s'inscrit dans la séquence "Eviter, Réduire, Compenser" instaurée par la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité:

Eviter - la production sera réalisée en évitant la construction de tout nouvel ouvrage transversal dans la rivière

Réduire - les impacts liés au laminage des débits sur un tronçon court-circuité sont réduits dans la mesure où le déplacement de la microcentrale en rive droite permet de prélever l'eau à l'amont du seuil et de la restituer en pied

Compenser - le maître d'ouvrage est disposé à participer financièrement à des opérations de restauration de la continuité écologique sur le bassin versant de la Dronne aval.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux projetés consistent à :

- conserver en l'état le seuil de prise d'eau, aux travaux d'entretien et de confortement près
- combler le canal d'amenée à l'ancien moulin en rive gauche
- construire une unité de production hydroélectrique en rive droite (2 vis hydrodynamiques)
- construire une passe à poissons (passe à bassins + rampe à anguilles)
- aménager une liaison hydraulique entre les différents bras de la Dronne au droit du site

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les caractéristiques principales d'exploitation de la microcentrale seront les suivantes :

- débit nominal de l'installation 20 m³/s (amorçage 2.00 m³/s)
- pas de tronçon court-circuité
- puissance brute 390 kW - productible moyen 1 000 000 kWh/an
- débit réservé 2.4 m³/s

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédure à suivre : Demande d'augmentation de puissance, dossier d'autorisation au titre de l'article R.214-1 du code de l'Environnement (premiers contacts pris avec la DDTM 33)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Puissance brute maximale	390 kW

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Moulin Reyraud
33230 Les Eglisottes et Chalaures

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 ° 2 ' 25 " 75 Lat. 45 ° 6 ' 9 " 51

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒

Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	type II n° 540120099 Vallées de la Nizonne, de la tude et de la Dronne en poitou-charentes
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Zone à dominante humide - ZHP Bassin de la Dordogne

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRI - Vallées de l'Isle et de la Dronne approuvé le 20/07/2001
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Bassin de la Dronne
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	FR7200662 - Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les mesures correctives associées au projet permettent le rétablissement de la continuité écologique au droit du seuil du moulin Reyraud (passes à poissons, ouvrage de dévalaison)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet a été conçu afin de respecter les habitats et les espèces: - maintien du seuil en l'état actuel permettant de maintenir la surface du remous liquide et les habitats associés - absence de tronçon court-circuité - turbines ichtyocompatibles (vis hydrodynamiques) - maintien de l'habitat sur les 2 bras à l'aval du seuil - amélioration du franchissement piscicole (construction d'ouvrage de franchissement)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Montaison piscicole : passe à bassins + rampe à anguilles

Dévalaison piscicole : turbine ichtyocompatible + échancrures spécifiques

Transport solide : la retenue qui existe depuis plus d'un siècle et à l'équilibre et n'entrave pas le transit des sédiments

Absence de tronçon court-circuité - Répartition du débit réservé afin de permettre l'alimentation des 2 bras à l'aval du seuil

Débit dérivé correspondant à env. 85% du module afin d'éviter le laminage sur le tronçon court-circuité

Equipements électromécaniques neufs lubrifiés par huiles biodégradables

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'implante sur la base des installations existantes, sans modifications des ouvrages construits sur le cours d'eau. Il permet la production d'énergie renouvelable (1 MWh/an soit la consommation d'env. 200 foyers) et a été conçu dans le respect de la séquence ERC. Dans le cadre des mesures compensatoires proposées, il permettra d'améliorer la restauration de la continuité écologique sur le bassin versant de la Dronne, bassin versant à fort enjeux vis à vis des poissons migrateurs amphihalins.

Le projet peut donc être dispensé d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☐
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☐
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☐
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

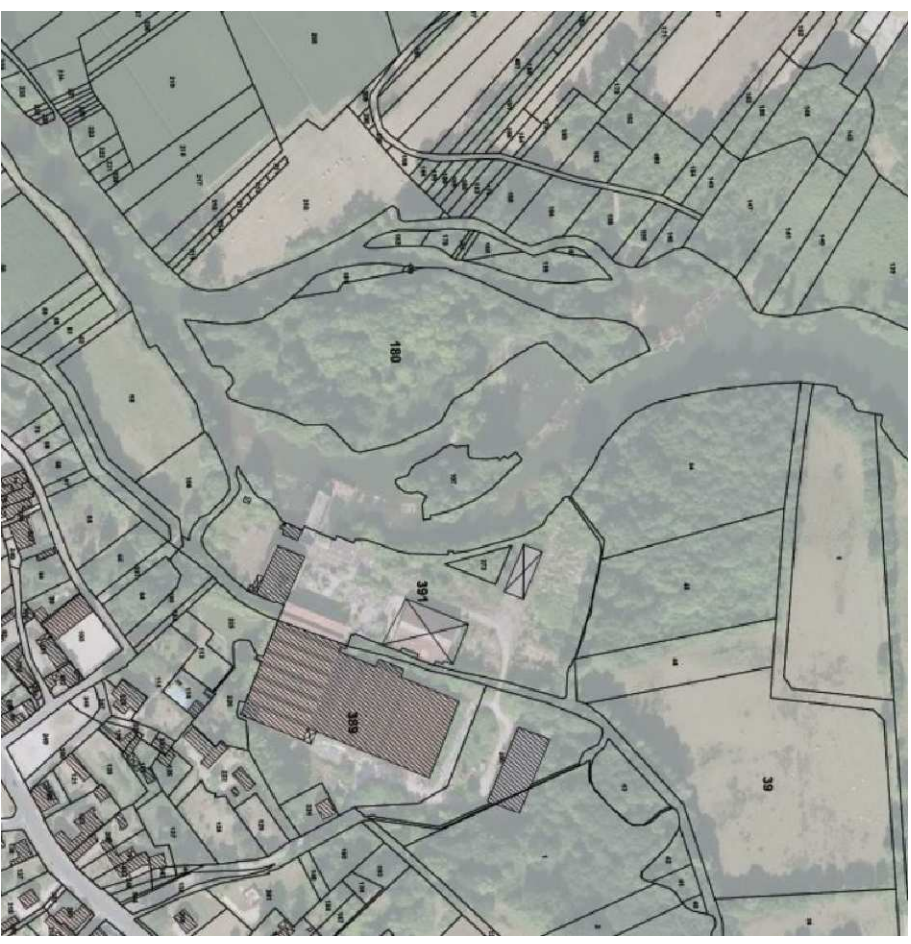
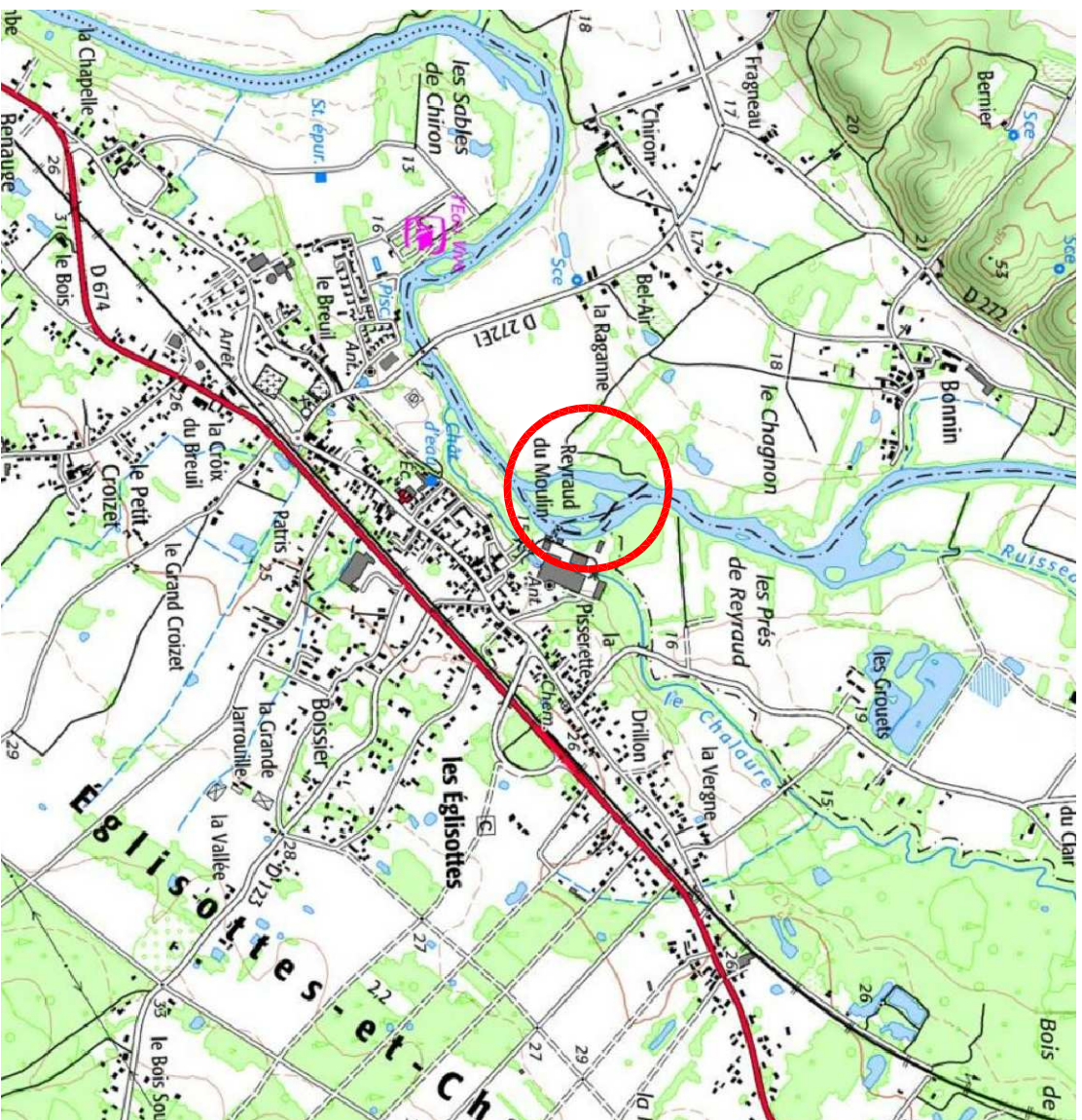


Saint-Jermain

le,

06/07/2018

SARL HYDRO EGLISOTTES
Route de Nancy
54840 GONDREVILLE
Siret 813 439 890 00027



Hydro Eglisottes

Maître d'ouvrage



B.E.T.

Moulin Reyraud - Augmentation de puissance

Plan de situation

Plan : Annexe 2

Phase : cas par cas

Dossier : E1803

Echelle : sans échelle



Vue depuis la rive gauche

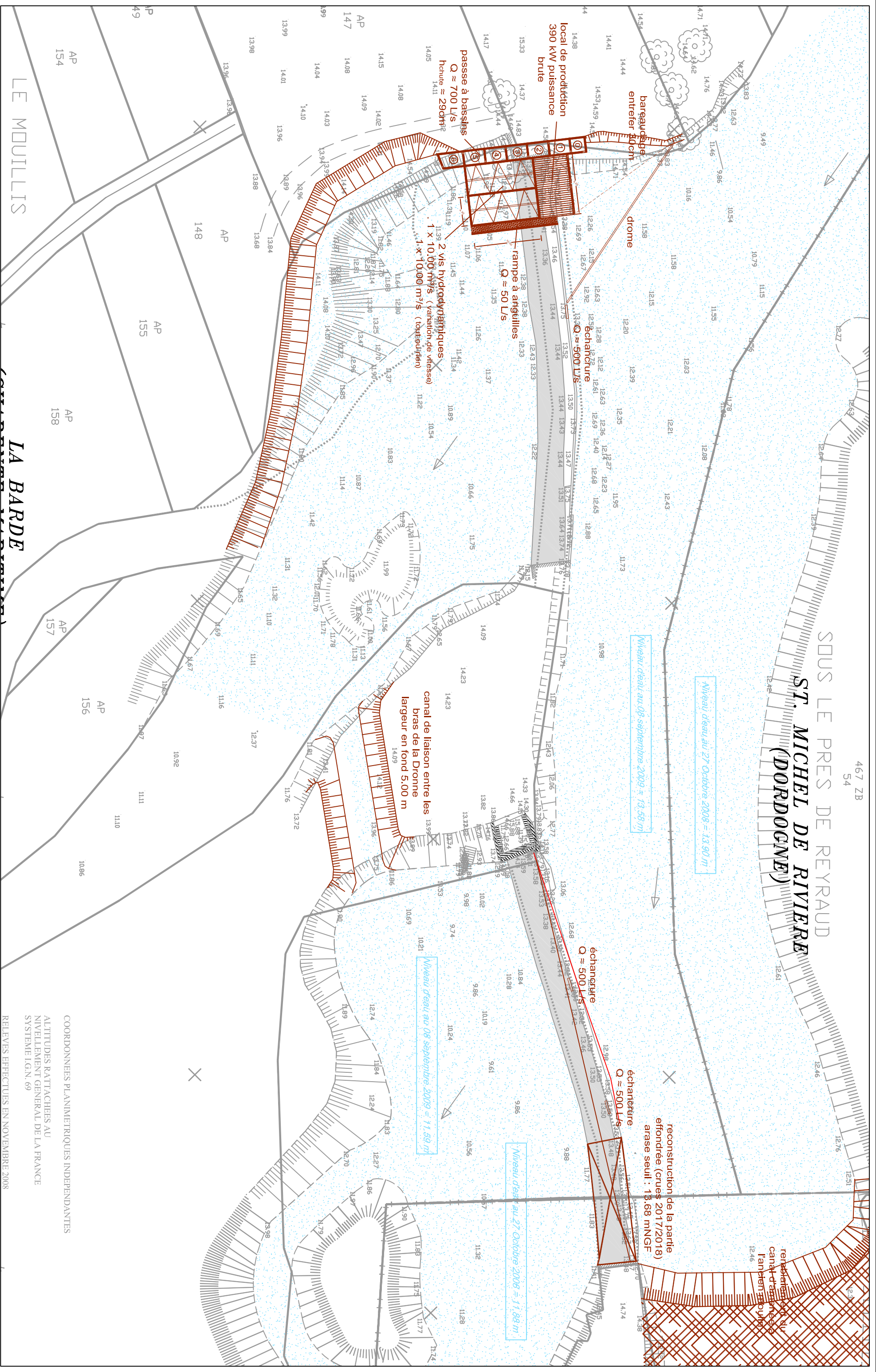


Vue depuis la rive droite



Moulin historique

Hydro Eglistottes		Moulin Reyraud - Augmentation de puissance	
Maître d'ouvrage			
 B.E.T.		Photographies du site	
		Plan :	Annexe 3
		Phase :	cas par cas
		Dossier :	E1803
		Echelle :	sans échelle



Hydro Eglisottes			
Maître d'ouvrage		BET	
Moulin Reyraud - Augmentation de puissance			
Implantation des ouvrages			
Plan :		Annexe 4	
Phase :		cas par cas	
Dossier :		E1803	
Echelle :		1/500	



Hydro Eglistottes

Maître d'ouvrage



B.E.T.

Moulin Reyraud - Augmentation de puissance

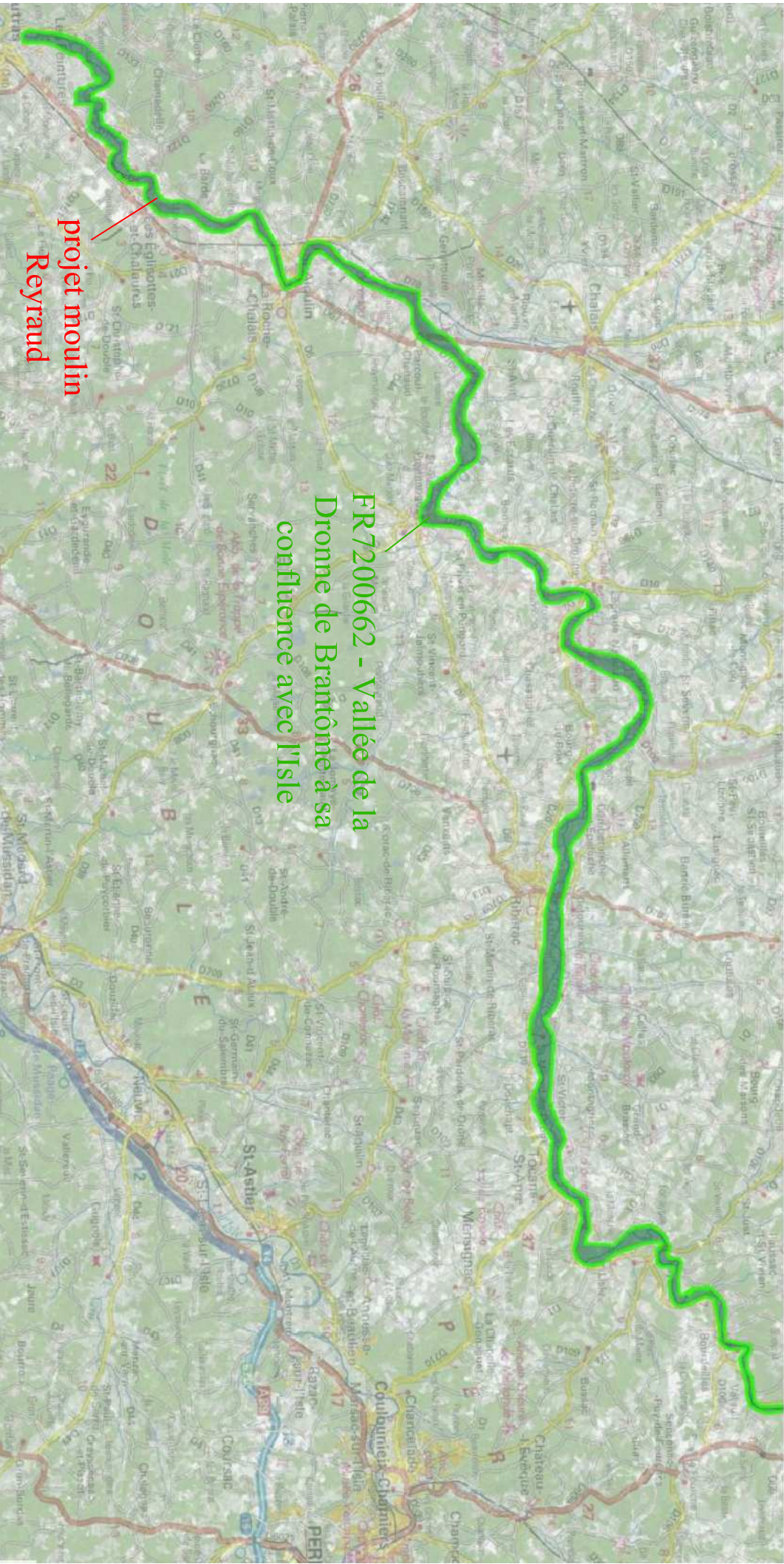
Plan des abords

Plan : Annexe 5

Phase : cas par cas

Dossier : E1803

Echelle : 1/3000



Hydro Eglistottes		Moulin Reyraud - Augmentation de puissance			Plan : Annexe 6
		Situation par rapport au réseau Natura 2000			Phase : cas par cas
Maître d'ouvrage	B.E.T.				Dossier : E1803
					Echelle : sans échelle